

Généralités

De nombreuses mesures concernant l'embauche, prises par les pouvoirs publics afin de favoriser l'emploi, se traduisent par des réductions ou des exonérations de charges sociales.

Selon le type de contrat choisi, différentes conditions doivent être réunies afin d'en bénéficier.

Dans les fiches suivantes, vous trouverez :

Les exonérations de cotisations selon le type de contrat :

- travailleur occasionnel/demandeur d'emploi
- apprenti
- contrat de professionnalisation
- contrat unique d'insertion (CUI)

La MSA est soucieuse de répondre aux préoccupations de coûts salariaux des employeurs de main d'oeuvre. Dans ce but, nous avons réalisé ces fiches qui énoncent les conditions d'obtention des exonérations pour les contrats précités.

N'hésitez pas à contacter la MSA pour obtenir des précisions.

Des aides peuvent également être accordées :

- aide pour favoriser l'embauche des apprentis
- aide à l'embauche des jeunes de moins de 26 ans en contrat de professionnalisation...

Pour plus de précisions concernant ces aides, contactez le pôle emploi (voir annexe 2).